

Référence : IICSB/SAAFI/2023 (001)
 Date : 30 août 2023

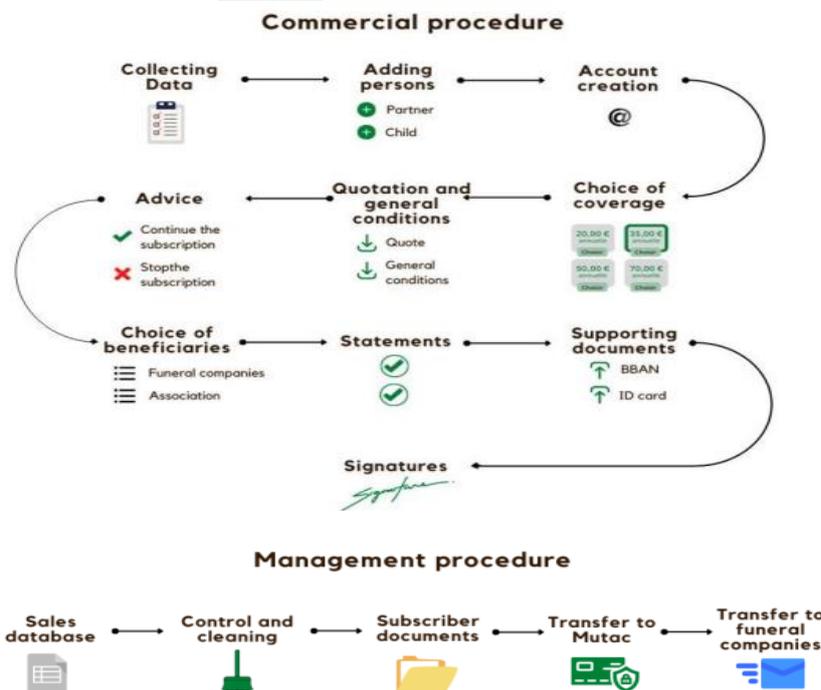
بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Toute louange est due au Tout-Puissant ; prières et paix soient sur le dernier prophète Mohammed, et soient sur ses parents et tous ses compagnons

Déclaration de conformité à la Shari'ah du fonds Sakina Takaful offert par SAAFI Assurance Takaful et Finance Islamique (Renouvellement)

1. Historique

- 1.1 ISRA International Consulting Sdn. Bhd. (ci-après dénommé 'ISRA Consulting') a publié une déclaration de conformité charaïque pour le Fonds Sakina Takaful offert par SAAFI Assurance Takaful et Finance Islamique (ci-après dénommé 'SAAFI') le 30 Mars 2020. La déclaration était valide pour deux (2) années renouvelables à compter de sa date de signature.
- 1.2 À l'expiration du prononcé, SAAFI a demandé son renouvellement. ISRA Consulting a conduit un exercice de révision de la Shari'ah pour s'assurer que les documents soient conformes à la Shari'ah, qui est ensuite utilisée comme base de la décision sur le renouvellement demandé.
- 1.3 Le flux de processus ci-dessous illustre le fonctionnement du Fonds Sakina Takaful.



2. Avis de la revue de la Shari'ah

2.1 Il nous a été confirmé par la direction de SAAFI par l'intermédiaire d'un correspondant officiel le 24 août 2023 qu'aucun changement important n'a été apporté aux documents suivants qui avaient été approuvés précédemment par notre équipe de révision de la Shari'ah :

- i. Accord de distribution;
- ii. Note d'information SAKINA Takaful;
- iii. Statuts de l'association Bayt AL Mal;
- iv. Convention collective SAKINA; et
- v. Présentation du produit Sakina Takaful.

(Ci-après les « 1ers documents »)

2.2 En outre, ISRA Consulting a reçu et examiné les nouveaux documents suivants:

- i. Mode opératoire normalisé;
- ii. Compte technique Année 2021;
- iii. Exemple de demande d'adhésion à Sakina funéraires;
- iv. Exemple de mandat de prélèvement automatique; et
- v. Annexe concernant la clause bénéficiaire.

(Appelés les « 2e documents »)

2.3 Conformément à la confirmation par SAAFI de l'absence de changements sur les 1ers documents et suite à l'examen des 2èmes documents, nous sommes d'avis que les deux documents (1er documents et 2ème documents) sont conformes aux principes de la Shari'ah.

3. Clause de non-responsabilité

3.1 Cette approbation de la Shari'ah ne concerne strictement que les questions de la Shari'ah. Tous les aspects juridiques et délibérations doivent être soumis à un conseiller juridique indépendant.

3.2 Il est également important de noter que ce renouvellement de déclaration de conformité à la Shari'ah n'inclut pas le statut de conformité à la Shari'ah de SAAFI en tant qu'opérateur du produit.

3.3 Ce renouvellement de déclaration est valable pour **DEUX (2)** années renouvelables à compter de la date de signature. Néanmoins, toute variation ou caractéristique supplémentaire ajoutée dans les documents examinés au cours de cette année nécessitera une approbation supplémentaire par ISRA Consulting.

Cordialement



Datuk Prof. Dr. Mohamad Akram Laldin
Chef de la direction